



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : Générale  
6 janvier 2005

Français  
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention de Stockholm  
sur les polluants organiques persistants**  
**Première réunion**  
Punta del Este (Uruguay), 2-6 mai 2005  
Point 6 a) i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises à la Conférence des Parties pour examen ou  
décision : mesures propres à réduire ou éliminer les rejets résultant  
d'une production ou d'une utilisation intentionnelles : DDT\*\***

**Registre DDT et schéma possible pour les rapports à présenter  
par les Parties qui utilisent du DDT**

**Note du secrétariat**

1. Le paragraphe 1 de la deuxième partie de l'annexe B à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants stipule que :  
« La production et l'utilisation du DDT sont éliminées excepté pour les Parties qui ont notifié au Secrétariat leur intention de produire et/ou d'utiliser du DDT. Un registre DDT accessible au public est établi par les présentes. Le Secrétariat tient le registre DDT. »
2. En application du paragraphe 1 de la deuxième partie de l'annexe B, le secrétariat a mis au point un schéma provisoire pour répertorier les notifications des Parties concernant la production ou l'utilisation du DDT, qui figure dans l'annexe I à la présente note. Ce schéma provisoire est utilisé par le secrétariat depuis l'entrée en vigueur de la Convention le 17 mai 2004 pour répertorier ces notifications et a été rendu accessible au public sur le site Web officiel de la Convention de Stockholm ([www.pops.int](http://www.pops.int)). Afin de faciliter la procédure de notification, le secrétariat a établi le formulaire figurant à l'annexe II de la présente note, qui est également accessible au public sur le site Web de la Convention.

\* UNEP/POPS/COP.1/1.

\*\* Convention de Stockholm, article 3 et annexe B, deuxième partie; Rapport du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales à certains polluants organiques persistants sur les travaux de sa sixième session (UNEP/POPS/INC.6/22), annexe I, décision INC-6/2; Rapport du Comité de négociation intergouvernemental sur les travaux de sa septième session (UNEP/POPS/INC.7/28), annexe I, décision INC-7/2.

3. Le paragraphe 4 de la deuxième partie de l'annexe B stipule que :

« Chaque partie qui utilise du DDT fournit tous les trois ans au Secrétariat et à l'Organisation mondiale de la santé des informations sur la quantité utilisée, les conditions de cette utilisation et son intérêt pour la stratégie prophylactique de cette Partie, sous une forme à décider par la Conférence des Parties en consultation avec l'Organisation mondiale de la santé. »

4. A sa sixième session, dans sa décision INC-6/2 relative au DDT, le Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales à certains polluants organiques persistants a prié le secrétariat, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'établir un rapport sur un schéma possible pour l'établissement de rapports par les Parties utilisant du DDT sur les quantités utilisées, les conditions de cette utilisation et son intérêt pour les stratégies prophylactiques, comme demandé au paragraphe 4 de la deuxième partie de l'annexe B à la Convention de Stockholm.

5. A sa septième session, le Comité de négociation intergouvernemental a examiné un schéma possible pour les rapports à présenter par les Parties qui utilisent du DDT aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes en application de l'annexe B à la Convention ainsi qu'un questionnaire pour la communication d'autres informations utiles pour évaluer si le DDT reste nécessaire aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes en application du paragraphe 6 de la deuxième partie de l'annexe B, qui figurent dans les documents UNEP/POPS/INC.7/3 et UNEP/POPS/INC.7/4, respectivement. Au paragraphe 3 de sa décision INC-7/2, le Comité de négociation intergouvernemental a prié le secrétariat, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé :

a) De tester sur le terrain le schéma et le questionnaire susmentionnés dans des pays qui utilisent du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes;

b) De consulter des spécialistes de la conception des formulaires en vue de déterminer comment le schéma et le questionnaire pourraient être modifiés de manière à permettre de collecter les informations requises de façon plus efficace et efficiente;

c) D'élaborer un schéma et un questionnaire modifiés tenant compte des résultats des travaux prévus aux alinéas a) et b) ci-dessus;

d) De soumettre le schéma et le questionnaire modifiés à la première réunion de la Conférence des Parties pour examen et adoption éventuelle, le cas échéant avec des amendements.

6. En réponse à cette demande, le secrétariat, en coopération avec l'OMS, a procédé à des essais sur le terrain dans des régions concernées. Les résultats de ces essais ont été examinés lors d'une réunion d'experts nationaux et de spécialistes de la conception des formulaires. Cette réunion, tenue à Genève (Suisse) les 19 et 20 août 2004, a abouti au schéma et au questionnaire révisés qui figurent dans l'annexe III à la présente note. Dans un souci d'efficacité, ils ont été réunis pour former un seul formulaire : la section A contient le schéma pour les rapports à présenter par chaque Partie utilisant du DDT aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes en application du paragraphe 4 de la deuxième partie de l'annexe B, et les sections B, C et D le questionnaire pour la communication d'autres informations utiles pour évaluer si le DDT reste nécessaire aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes.

### **Mesures que la Conférence des Parties pourrait prendre**

7. La Conférence des Parties souhaitera peut-être :

a) Adopter, en y apportant éventuellement des amendements, le schéma du registre DDT figurant dans l'annexe I à la présente note;

b) Examiner le projet de formulaire pour la notification de l'utilisation de DDT qui figure dans l'annexe II au présent document et donner au secrétariat des avis à son sujet;

c) Adopter, en y apportant éventuellement des amendements, le projet de schéma et de questionnaire figurant dans l'annexe III à la présente note;

d) Rappeler aux Parties qui utilisent du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes qu'elles sont dans l'obligation de fournir au secrétariat et à l'OMS des informations sur la quantité utilisée, les conditions de cette utilisation et son intérêt pour la stratégie prophylactique de chaque Partie, comme demandé au paragraphe 4 de la deuxième partie de l'annexe B à la Convention;

e) Encourager tous les pays qui produisent, utilisent, exportent, importent et/ou stockent du DDT de fournir au secrétariat et à l'OMS les informations demandées aux sections A, B, C et D du questionnaire afin d'aider la Conférence des Parties à évaluer si le DDT reste nécessaire pour la lutte contre les vecteurs pathogènes;

f) Prier le secrétariat, en coopération avec l'OMS, d'examiner régulièrement si les informations demandées dans les sections A, B, C e D de l'annexe III sont adéquates et de proposer à la Conférence des Parties toute modification jugée indispensable.

**Annexe I**

**Registre DDT provisoire conformément au paragraphe 1 de la deuxième partie de l'annexe B à la Convention de Stockholm**

Partie	Notification de production (x = reçue)	Notification d'utilisation (x = reçue)	Date de notification	Observations

## Annexe II



Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants



**FORMULAIRE  
INSCRIPTION AU REGISTRE DDT**

**PARTIE (nom du pays) :**

**NOTIFICATION POUR INSCRIPTION AU REGISTRE DDT**

En application des paragraphes 1 et 2 de la deuxième partie de l'annexe B à la Convention, la présente notification concernant la production et/ou l'utilisation de DDT aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes est adressée au secrétariat de la Convention de Stockholm conformément aux recommandations et directives de l'Organisation mondiale de la santé.

<b>Notification de la production</b>	En cours : oui/non; prévue à compter du _____ (date)
<b>Notification de l'utilisation</b>	En cours : oui/non; prévue à compter du _____ (date)
<b>Maladie et vecteur(s) ciblés</b>	
<b>Remarques</b>	

**LA PRESENTE NOTIFICATION A ETE ADRESSEE PAR :**

<b>Nom :</b>	
<b>Organisme/Département :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Numéro de téléphone :</b>	
<b>Numéro de télécopieur :</b>	
<b>Adresse électronique :</b>	
<b>Date et signature :</b>	

**PRIERE DE RETOURNER DUMENT REMPLI A L'ADRESSE SUIVANTE :**

**Secrétariat de la Convention de Stockholm**  
 11-13, Chemin des Anémones  
 CH - 1219 Châtelaine, Genève (Suisse)  
 Télécopieur : (+41 22) 797 3460  
 Adresse électronique : [ssc@chemicals.unep.ch](mailto:ssc@chemicals.unep.ch)

### Annexe III

**Projet de schéma pour les rapports à présenter par chaque Partie utilisant du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes en application du paragraphe 4 de la deuxième partie de l'annexe B à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et questionnaire pour la communication d'autres informations utiles pour évaluer si le DDT reste nécessaire aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes**

PAYS : ..... Période triennale couverte par le rapport: ..... - .....

Nom du principal responsable du rapport	
Désignation	
Nom et adresse de l'organisme	
Numéro de télécopieur	
Adresse électronique	
Signature du responsable	..... Date: .....

## **SECTION A : PRODUCTION ET UTILISATION DE DDT**

### **A.I. ORIGINE DU DDT**

#### **Production intérieure**

- Produit-on du DDT dans votre pays? OUI  NON  (Dans la négative, passez à la question 4)
- Dans l'affirmative, veuillez donner la liste des installations de production de DDT dans le pays :

No	Installation de production et emplacement	Capacité de production totale (kg)	Production annuelle nette (kg)			Formulation (type et pourcentage de matière active (m.a.))	Pourcentage destiné à être utilisé dans le pays
			1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année		
i.							
ii.							
iii.							

- Pour chacune des installations susmentionnées, fournir les informations suivantes :

No	Installation	Informations sur les exportations			
		Pays de destination	Quantité annuelle (kg)		
			1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
i.					
ii.					
iii.					

**Importation**

4. Du DDT a-t-il été importé dans votre pays au cours de la période considérée? OUI  NON  (Dans la négative, passez à la question 6)

5. Si du DDT est importé, veuillez fournir les informations suivantes :

Pays de provenance	Nom du fabricant	Poids net total importé annuellement pendant la période considérée (kg)			Formulation (type et pourcentage de m.a.)
		1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	

**Informations sur les stocks**

6. Est-ce que l'on reconditionne/reformule du DDT dans le pays? Oui  Non  (Dans la négative, passez à la question 8)

7. Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant :

Organisme qui reconditionne/reformule	Description du reconditionnement (boîte ou sac polyéthylène; description de l'étiquetage, etc)	Formulation (type et pourcentage de m.a.)	Utilisation finale prévue	Quantité annuelle moyenne (kg)

8. Veuillez fournir les informations suivantes sur les stocks utilisables de DDT dans votre pays :

Emplacement	Quantité totale en stock (kg)	Formulation (type et pourcentage de m.a.)	Autorité gérant l'installation	Conditions de stockage (par ex., capacité de stockage; accès)

**A.II. ELIMINATION DU DDT**

9. Existe-t-il des stocks de DDT périmé dans votre pays? Oui  Non  (Dans la négative, passez à la question 13)

10. Dans l'affirmative, quel est le poids total du stock de DDT périmé dans le pays (kg)? : \_\_\_\_\_

Veillez cocher ici  si cette quantité est inconnue

11. Veuillez fournir les informations suivantes sur les installations dans lesquelles le DDT périmé est entreposé:

Installation et emplacement	Capacité totale de stockage (kg)	Quantité totale (kg) de pesticides périmés entreposés dans l'installation	Quantité (kg) et ancienneté approximative (années) du DDT périmé

12. Pour chaque installation indiquée à la question 11 dans laquelle du DDT périmé est stocké, veuillez remplir le tableau suivant sur les conditions de stockage.

Installation	Conditions de stockage					
	Sous abri ou à l'air libre?	Inspections régulières? (oui/non). Si oui, avec quelle fréquence?	Sécurité adéquate? (oui/non)	Toit qui fuit? (oui/non)	Fuite de DDT dans l'environnement (oui/non)	Autres observations éventuelles sur la sécurité humaine et environnementale (par ex., nécessité d'un reconditionnement)

13. Quel est l'organisme chargé directement de l'élimination du DDT?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

14. Le DDT est-il éliminé dans le pays? OUI  NON

15. Si la réponse à la question 14 est négative, le DDT périmé est-il exporté? OUI  NON . S'il est exporté, indiquez la destination et le but de l'exportation

\_\_\_\_\_

16. Si le DDT périmé est éliminé dans le pays, veuillez remplir le tableau suivant :

Méthode d'élimination (voie électrochimique, incinération, etc.)	Installation utilisant la méthode	Nombre d'années d'utilisation de la méthode	Capacité annuelle d'élimination (kg)	Quantité éliminée chaque année (kg)	Coût de l'élimination (par kg)

### A.III. UTILISATION DU DDT

17. Quelle est la quantité annuelle totale de DDT utilisée pour la lutte contre les vecteurs pathogènes (kg)?

1ère année : \_\_\_\_\_, formulation (type et pourcentage de m.a.) \_\_\_\_\_

2e année : \_\_\_\_\_, formulation (type et pourcentage de m.a.) \_\_\_\_\_

3e année : \_\_\_\_\_, formulation (type et pourcentage de m.a.) \_\_\_\_\_

18. Veuillez remplir le tableau suivant pour chaque maladie pour laquelle du DDT est utilisé :

Maladie	Population nationale totale exposée à la maladie	Charge de maladie : taux de prévalence (a) et taux de mortalité (b)		Pourcentage de la population nationale totale exposée qui est couverte par l'utilisation de DDT			Principales espèces vectrices ciblées	Résistance au DDT chez les espèces vectrices (Oui, non)	Année où la résistance a été signalée pour la première fois
		a	b	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année			

19. Remplissez le tableau suivant pour chaque maladie pour laquelle du DDT est utilisé (veuillez utiliser une page supplémentaire si besoin est) :

Maladie	Zones locales dans lesquelles du DDT est utilisé (par ex., district)	Taille de la population dans les zones ciblées	Classification des modes de transmission de la maladie dans les zones ciblées (stables ou instables; si stables, précisez s'ils sont holo-, hyper-, méso- ou hypo-endémiques <sup>1</sup> )	Couverture dans les zones ciblées (pourcentage des maisons)			Quantité annuelle de DDT utilisée (kg)		
				1 <sup>ère</sup> an.	2 <sup>e</sup> an.	3 <sup>e</sup> an.	1 <sup>ère</sup> an.	2 <sup>e</sup> an.	3 <sup>e</sup> an.

<sup>1</sup> Voir les instructions pour les définitions de l'endémicité.

**A.IV. REGLEMENTATION ET CONTROLE**

20. Existe-t-il des lois et/ou des règlements applicables à l'achat et/ou à l'utilisation de DDT?

OUI  NON . Dans la négative, passez à la question 29

21. Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant (utilisez des feuilles supplémentaires si besoin est) :

Titre de la loi ou du règlement pertinent sur le DDT	Année où il (elle) a été adopté(e) ou promulgué(e)	Enumérez les principaux objectifs de la loi ou du règlement (par ex., interdit l'emploi de moyens de transport publics pour transporter le DDT)

22. Veuillez indiquer les principaux obstacles à l'application effective des règlements existants. (Cochez toutes les cases applicables)

Insuffisance des ressources/moyens pour leur application effective	Mauvaise compréhension des règlements par les organismes chargés de l'application	Insuffisance des effectifs formés	Autre (Veuillez préciser)

23. Quelle est l'autorité chargée de la gestion générale du DDT dans le pays

---

24. Quel est l'organisme qui autorise effectivement l'utilisation de DDT aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes

---

25. Veuillez préciser si l'organisme délivrant les autorisations (cochez toutes les cases applicables) :

- participe directement à l'application de DDT pour la lutte antivectorielle
- joue des rôles de supervision
- dispose de bureaux de district chargés des applications de DDT dans les zones locales
- forme du personnel de terrain (opérateurs de pulvérisateurs, inspecteurs, etc.)
- participe à l'éducation du public à l'utilisation sans danger des pesticides

26. Veuillez indiquer tout autre organisme chargé de tâches de gestion spécialisées pour le DDT :

Organisme	Description de son rôle dans la gestion du DDT

**Information sur les utilisations finales**

27. Les municipalités locales utilisent-elles du DDT aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes?

OUI  NON

28. D'autres organismes (par ex., organismes privés ou ONG) participent-ils à l'utilisation de DDT aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes? OUI , NON . (Dans la négative, passez à la question 31).

29. Si la réponse à la question 28 est affirmative, veuillez remplir le tableau suivant :

Nom de l'organisme	Zones dans lesquelles l'organisme utilise du DDT (par ex., districts)	Taille de la population couverte par l'organisme	Quantité annuelle de DDT utilisé (kg de m.a.)	Activités de l'organisme liées à l'utilisation de DDT		
				Formation d'opérateurs de pulvérisateurs (oui/non)	Education/sensibilisation?	Autre (précisez)

30. Dans le cas des organismes indiqués à la question 29, fournir les informations supplémentaires suivantes :

Organisme	Budget pour l'application de DDT (en pourcentage du budget total de lutte antivectorielle)	Nombre total de personnes et d'heures-personne utilisées par cycle d'application			Population couverte annuellement		
		1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année

31. Quel est le coût moyen par maison traitée à l'aide de DDT (y compris les frais de main-d'œuvre et les autres dépenses opérationnelles)?

Monnaie locale \_\_\_\_\_ équivalent actuel en dollar E.-U. \_\_\_\_\_

32. Comment jugeriez -vous, d'une manière générale, l'acceptation/le refus du DDT pour les applications intérieures par les ménages (veuillez cocher les cases qui conviennent)?

	Indiquez le taux calculé s'il est disponible	Taux estimé (si le taux calculé n'est pas disponible)				
		Très faible(1)	Faible (2)	(3)	Elevé (4)	Très élevé (5)
Taux de refus						
Taux de replâtrage						

33. Si l'acceptabilité des applications intérieures de DDT est faible, quelles sont les raisons qu'en donnent les ménages (veuillez cocher toutes les cases applicables)?

Gêne – déplacement des meubles, etc.	Odeur désagréable du DDT	Résidus blancs déplaisants sur les murs	Répugnance à laisser entrer des étrangers (opérateurs de pulvérisateurs)	Moment mal choisi pour la pulvérisation	Autre (précisez)

34. Les applications de DDT sont-elles limitées à certains types de maisons ou à certains ménages? OUI  NON .  
Dans l'affirmative, veuillez indiquer les types de maisons ciblées (par ex., maisons traditionnelles ou maisons de type occidental)

\_\_\_\_\_

35. Quels sont les critères appliqués pour le choix d'une zone géographique ou d'une collectivité aux fins des applications intérieures de DDT?

---



---

36. Qui fixe le moment de l'application de DDT au niveau local?

---

37. Quels sont les facteurs qui déterminent les dates du cycle d'application de DDT?

---



---

38. Quel est le nombre annuel de cycles d'application de DDT? UN  DEUX  AUTRES ?

---

39. Quelle est la durée d'un cycle d'application (temps – en jours ou en heures)?

---

**Surveillance de la résistance**

40. Quelle(s) méthode(s) de bioessai utilise-t-on pour déceler une résistance au DDT?

---



---

41. Veuillez remplir le tableau suivant sur la sensibilité des vecteurs au DDT d'après l'épreuve de sensibilité de l'OMS<sup>2</sup> :

Maladie	Principale espèce vectrice	Mortalité minimum (%)	Mortalité maximum (%)	Dernière année où un essai a été effectué	Zones géographiques particulières où un essai a été effectué, le cas échéant

42. Veuillez fournir les informations ci-après sur l'efficacité résiduelle de l'insecticide d'après le bioessai standard de l'OMS<sup>3</sup>. (Si aucune information n'est disponible pour la période considérée, veuillez fournir les données les plus récentes) :

<sup>2</sup> Mortalité à 24 heures de spécimens de moustiques exposés à la dose diagnostique (4 % de DDT) pendant 1 heure.

<sup>3</sup> Mortalité à 24 heures de souches de vecteurs dont la sensibilité au DDT est connue et qui ont été exposées pendant une heure à du DDT pulvérisé sur une surface (75 % de poudre mouillable).

a) Résultats mensuels des bioessais concernant le DDT : 1<sup>ère</sup> année

1<sup>er</sup> mois \_\_\_\_\_

4<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

8<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

12<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

b) Résultats mensuels des bio essais concernant le DDT : 2<sup>e</sup> année

1<sup>er</sup> mois \_\_\_\_\_

4<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

8<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

12<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

c) Résultats mensuels des bio essais concernant le DDT : 3<sup>e</sup> année

1<sup>er</sup> mois \_\_\_\_\_

4<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

8<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

12<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

43. Décrire brièvement le(s) mécanisme(s) de surveillance appliqué(s) dans le pays pour surveiller la résistance au DDT (indiquez, le cas échéant, le nombre et l'emplacement des sites sentinelles) :

---

---

---

---

---

---

---

**SECTION B : SOLUTIONS DE REMPLACEMENT DU DDT (INSECTICIDES, METHODES ET STRATEGIES)**

**B.I.: SOLUTIONS DE REMPLACEMENT DU DDT**

44. Veuillez remplir le tableau suivant sur les solutions de remplacement du DDT qui sont appliquées :

Catégorie de méthodes de lutte	Méthode ou substance chimique utilisée	Maladie ciblée	Utilisation annuelle (kg de m.a. ou quantité selon le cas)	Popula-tion cible (%)	Accep-tabilité <sup>1</sup>	Budget annuel (en dollars E.-U.) (et en pourcentage du programme de lutte anti-vectorielle)	Coût unit aire <sup>2</sup>
Lutte biologique (par ex., bactéries)							
Lutte chimique et stratégies connexes (par ex., moustiquaires imprégnées d'insecticide, pyréthroides)							
Lutte écologique (par ex., réduction à la source)							

<sup>1</sup>Taux de refus (Tr) et/ou taux d'utilisation (Tu) par les utilisateurs finals, selon le cas. <sup>2</sup> Selon qu'il conviendra. Par exemple, coût unitaire d'une moustiquaire imprégnée d'insecticide ou coût d'une application chimique par maison

45. Remplir le tableau suivant sur l'origine des solutions de remplacement susmentionnées, s'il y a lieu :

Catégorie de solutions de remplacement	Produit biologique ou chimique utilisé	Origine (Importation/locale)	Formulations (le cas échéant)	Importations annuelles (kg de matière active)	Autorité gestionnaire
Lutte biologique					
Lutte chimique					

46. Remplir le tableau suivant sur les activités d'élimination en rapport avec les solutions de remplacement susmentionnées :

Catégorie de solutions de remplacement	Produit biologique ou chimique utilisé	Stock national total (kg ou quantité, selon le cas)	Stock total périmé (kg ou quantité selon le cas)	Méthode d'élimination utilisée	Coût annuel d'élimination (dollars E.-U.)	Organisme chargé de l'élimination
Lutte biologique						
Lutte chimique						

47. Fournir des informations sur la résistance des vecteurs à l'un quelconque des insecticides utilisés qui a été cité comme solution de remplacement du DDT :

Maladie	Espèces vectrices	Tolérance ou résistance à l'insecticide signalée dans le pays (indiquer la région/zone du pays concernée)	Année où elle a été signalée pour la première fois

48. Remplir le tableau concernant la(les) solution (s) de remplacement du DDT qui a (ont) été envisagée(s) ou utilisée(s) dans le pays antérieurement mais ne le sont plus actuellement :

Catégorie de méthodes de lutte de remplacement	Méthode ou produit utilisé et mode d'application	Maladie ciblée	Raison pour laquelle l'utilisation de la méthode/du produit a été écartée ou arrêtée
Lutte biologique			
Lutte chimique et stratégies connexes (par ex., moustiquaires imprégnées d'insecticide)			
Lutte écologique			

**Sensibilité du (des) principal(aux) vecteur(s) aux insecticides (solutions de remplacement du DDT qui ont été indiquées)**

49. S'agissant des insecticides de remplacement utilisés, veuillez indiquer, pour les espèces vectrices ciblées, les taux de mortalité minimum et maximum à la concentration standard (discriminante/diagnostique) des insecticides.

Maladie	Espèces vectrices	Insecticide 1 : .....		Insecticide 2 : .....		Insecticide 3 : .....		Insecticide 4 : .....		Insecticide 5 : .....	
		Mortalité		Mortalité		Mortalité		Mortalité		Mortalité	
		Min %	Max %	Min %	Max %	Min %	Max %	Min %	Max %	Min %	Max %
Dernière année où elle a été testée											

**Efficacité résiduelle des insecticides (pour chaque insecticide susmentionné).** Veuillez fournir des informations sur l'efficacité résiduelle des insecticides mesurée à l'aide du bioessai de l'OMS<sup>4</sup>. (Si aucune information n'est disponible pour la période considérée, veuillez fournir les données les plus récentes.)

50. Nom de l'insecticide : \_\_\_\_\_

Veuillez fournir les informations suivantes sur l'efficacité de l'insecticide :

a) Résultats mensuels des bioessais concernant l'insecticide : 1<sup>ère</sup> année

1<sup>er</sup> mois \_\_\_\_\_

4<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

8<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

12<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

b) Résultats mensuels des bioessais concernant l'insecticide : 2<sup>e</sup> année

1<sup>er</sup> mois \_\_\_\_\_

4<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

8<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

12<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

c) Résultats mensuels des bioessais concernant l'insecticide : 3<sup>e</sup> année

1<sup>er</sup> mois \_\_\_\_\_

4<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

8<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

12<sup>e</sup> mois \_\_\_\_\_

---

<sup>4</sup> Mortalité à 24 heures de souches de vecteurs dont la sensibilité au DDT est connue et qui ont été exposées à un insecticide pulvérisé sur une surface.

**B.II. STRATEGIES PROPHYLACTIQUES**

51. Y a-t-il une politique nationale de lutte antivectorielle? OUI  NON

52. Le pays met-il en œuvre une stratégie de gestion intégrée des vecteurs (GIV)? OUI  NON

53. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les éléments de la GIV pour les maladies énumérées dans le présent rapport :

Maladie	Budget annuel (dollars E.-U.)	Élément relatif à la lutte antivectorielle	Pourcentage du budget global	Principal obstacle à l'application

54. Veuillez indiquer la stratégie employée pour la gestion de la résistance des vecteurs

---



---

55. Fournir des informations sur les laboratoires d'entomologie existant dans le pays. Pour chaque laboratoire, indiquez s'il est convenablement équipé pour effectuer des essais sur la résistance des insectes et s'acquitter de tâches connexes. Dans la négative, veuillez indiquer (en les quantifiant si possible) les contraintes auxquelles il est confronté :

---



---



---

56. Mène-t-on des travaux de recherche en vue de la mise au point de solutions de remplacement du DDT adaptées aux conditions locales ?

OUI  NON

57. Si la réponse à la question 56 est affirmative, veuillez remplir le tableau suivant :

Type de recherches sur la solution de remplacement du DDT	Organisme dirigeant les recherches	Année où elles ont été entreprises

## **SECTION C : QUESTIONS GENERALES RELATIVES À LA SECURITE HUMAINE ET ENVIRONNEMENTALE**

58. Il y a-t-il eu un (des) incident(s) lié(s) à la lutte antivectorielle qui a (ont) été accompagné(s) d'une exposition humaine généralisée et/ou d'un rejet dans l'environnement d'INSECTICIDES dans le pays (par ex., accidents de la route ou déversements)? OUI  NON

59. Si la réponse à la question 58 est affirmative, veuillez remplir le tableau suivant :

Numéro de l'incident	Insecticide (DDT et autres)	Précisions concernant l'exposition ou le rejet dans l'environnement			
		Date	Lieu	Quantité rejetée	Nombre estimatif de personnes exposées
i					
ii					
iii					
iv					

60. Veuillez remplir le tableau suivant pour les incidents indiqués à la question 59 :

Numéro de l'incident (question 56)	Précisions concernant l'exposition ou le rejet dans l'environnement			
	Causes de l'incident (par ex., accident de la route en cours de transport)	Mesures correctives qui ont été prises	Organisme qui a pris les mesures correctives	Mesures de sécurité appliquées pour éviter les incidents à l'avenir
I				
ii				
iii				
Iv				

61. Quel est (sont) l'organisme (les organismes) chargé(s) d'évaluer les risques présentés par l'emploi d'insecticides pour la santé publique?

---



---

62. Existe-t-il un programme destiné à sensibiliser les collectivités et les ménages aux questions de sécurité liées à l'emploi d'insecticides dans la lutte contre les vecteurs pathogènes? OUI  NON

63. Dans l'affirmative, qui exécute le programme et quelle(s) méthode(s) d'éducation du public emploie-t-on?

---



---

**SECTION D : RENFORCEMENT DES SYSTEMES DANS LA LUTTE CONTRE LES VECTEURS PATHOGENES**

64. Objectifs en matière de formation de personnel compétent dans le cadre du programme national de lutte contre les vecteurs pathogènes (par catégorie) :

Catégorie de personnel	Niveau de formation (doctorat, maîtrise, licence)	Effectifs actuels (nombre)	Effectifs visés
Technique (par ex., personnel de gestion, planificateurs)			
Opérationnel (par ex., opérateurs de pulvérisateurs, agents sanitaires, préposés à la collecte des moustiques)			
Autre (veuillez préciser)			

65. Budget global consacré à la lutte contre les vecteurs pathogènes : \_\_\_\_\_ (en dollars E.-U.). Indiquez également ce budget en pourcentage du budget national de santé \_\_\_\_\_

66. Quel est le déficit budgétaire (en dollars E.-U.) pour la lutte antivectorielle (en pourcentage)?  
 1<sup>ère</sup> année \_\_\_\_\_ 2<sup>e</sup> année \_\_\_\_\_ 3<sup>e</sup> année \_\_\_\_\_

67. Indiquez la proportion du budget annuel qui est mobilisée dans le pays \_\_\_\_\_ et à l'extérieur \_\_\_\_\_

68. Enumérez les établissements de formation à la lutte contre les vecteurs pathogènes dans le pays.

Etablissement de formation	Spécialité (biologie des vecteurs, entomologie, etc.)	Niveau de formation dispensé (diplôme ou autre)	Nombre annuel de personnes formées

69. Donner des précisions sur les programmes de formation en cours d'emploi qui sont disponibles, notamment au niveau des régions et des districts :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

70. Existe-t-il des mécanismes formels de collaboration intersectorielle dans le domaine de la lutte contre les vecteurs pathogènes ?

OUI  NON

Si la réponse est affirmative, veuillez remplir le tableau suivant (cochez les cases appropriées) :

Politique de collaboration intersectorielle	Comité/conseil intersectoriel au niveau national	Comité intersectoriel au niveau du district	Planification conjointe (indiquez à quel niveau : national, provincial, district, etc.)	Exécution d'activités conjointement

71. Si la réponse à la question 70 est négative, quels sont les obstacles à la mise en place de tels mécanismes?

---



---



---

72. Quels sont les obstacles au suivi et à l'évaluation des programmes de lutte antivectorielle?

---



---

et quel est le meilleur moyen de les surmonter ?

---



---



---

73. Veuillez fournir toute autre information générale sur la situation de votre pays en ce qui concerne les maladies à transmission vectorielle et la lutte contre ces maladies :

---



---



---



---